Malakoff, le 17 mars 2017

Décision n° 2017-29 portant nomination à la commission consultative paritaire de l'EPIDE

La Directrice générale de l'établissement public d'insertion de la défense,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 ;

Vu la décision n° 2016-83 du 2 décembre 2016 portant nomination à la commission consultative paritaire de l'EPIDE ;

Décide :

Art. 1er. – La décision n° 2016-83 du 2 décembre 2016 sus visée est abrogée.

Art. 2. – La composition nominative de la commission consultative paritaire s'établit comme suit :

Représentants du collège 1 :

1° au titre de l'administration :

a) Mme Nathalie Hanet, titulaire,

b) M. Laurent Jugeau, titulaire,

c) M. Philippe Kaspi, suppléant,

d) Mme Adeline Chaumont, suppléante ;

2° au titre des partenaires sociaux :

a) Mme Estelle Piernas, titulaire,

b) M. Philippe Cartignies, suppléant,

c) M. Affan Zakaria, titulaire,

d) Mme Sylvia Skoric, suppléante.

Représentants du collège 2 :

1° au titre de l'administration :

a) Mme Nathalie Siprès, titulaire,

b) M. Christophe Duchon, titulaire,

c) Mme Marie-Elisabeth Lesourd, titulaire,

d) M. Jean Serveille, suppléant,

e) M. Eric Hébrard, suppléant,

f) Mme Inès Saïd, suppléante ;

2° au titre des partenaires sociaux :

a) M. Christophe Desvignes, titulaire,

b) Mme Erika Sauzeau, suppléante,

c) M. Pierre-Yves Clair, titulaire,

d) M. Vincent Keil, suppléant,

e) M. Lamine Chachoua, titulaire,

f) Mme Nadine Sachot, suppléante.

Représentants du collège 3 :

1° au titre de l'administration :

a) M. Philippe Raabon, titulaire,

b) M. Vincent Ménaert, titulaire,

c) M. Jean-Christophe Franville, titulaire,

d) Mme Christelle Hampartzoumian, suppléante,

e) Mme Sylvie Mercier, suppléante,

f) M. Christian Mistico, suppléant ;

2° au titre des partenaires sociaux :

a) Mme Sandra Giacomin, titulaire,

b) Mme Ingrid Lalaux, suppléante,

c) Mme Yamina Hassani, titulaire,

d) M. Franck Blandel, suppléant,

e) M. Gérard Soriano, titulaire,

f) Mme Nadine Duflot, suppléante.

Art. 3 - Le directeur Ressources humaines est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.

Pour la Directrice générale et par délégation
PHILIPPE KASPI
Secrétaire général